

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:405274-2014:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2014/S 230-405274**

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure – 246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
FRANCE

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08
FRANCE

Adresse internet: <http://www.cre.fr>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08
FRANCE

Adresse internet: <http://www.cre.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08
FRANCE

Adresse internet: <http://www.cre.fr>

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.3) **Activité principale**

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

- II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**
Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc.
- II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**
Travaux
Conception et exécution
Code NUTS
- II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**
- II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**
- II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**
Le plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, grâce à une augmentation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (MTEP) de la production annuelle d'énergie renouvelable.
Afin de répondre à ces objectifs, le système de soutien au développement de l'électricité photovoltaïque est basé sur un système de tarifs d'achat ajustables chaque trimestre pour les projets de moins de 100 kWc et sur un système d'appels d'offres pour les projets de plus de 100 kWc.
Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations situées en France métropolitaine continentale utilisant des techniques de conversion du rayonnement solaire en électricité et présentant une puissance crête supérieure à 250 kWc, pour une puissance cumulée maximale de 400 MW.
Cette capacité de 400 MW est répartie en trois familles d'installations décrites ci-dessous:
1. Première famille: installations sur bâtiments (150 MW):
— sous-famille 1-a: installations sur bâtiment respectant les critères d'intégration simplifiée au bâti (ISB), de puissance crête inférieure ou égale à 5 MWc (100 MW),
— sous-famille 1-b: installations sur bâtiment en surimposition, de puissance crête inférieure ou égale à 5 MWc (50 MW).
2. Deuxième famille: installations au sol (200 MW):
— sous-famille 2-a: installations au sol de puissance crête inférieure ou égale à 5 MWc (75 MW),
— sous-famille 2-b: installations au sol de puissance crête supérieure à 5 MWc et inférieure ou égale à 12 MWc (125 MW).
3. Troisième famille: installations sur «ombrières de parking», de puissance crête inférieure à 4,5 MWc (50 MW).
- II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
09300000
- II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
- II.1.8) **Lots**
Division en lots: non
- II.1.9) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération: non
- II.2) **Quantité ou étendue du marché**
- II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**
- II.2.2) **Information sur les options**
- II.2.3) **Reconduction**
- II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

La section III est non applicable. Se référer au cahier des charges qui sera disponible sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>) ou envoyé gratuitement sur demande écrite adressée à la CRE (15 rue Pasquier – 75379 Paris Cedex 08 – France).

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

III.1.4) Autres conditions particulières

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

III.2.4) Informations sur les marchés réservés

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Documents payants: non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

1.6.2015 - 14:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**

Peut participer à cet appel d'offres toute personne exploitant ou désirant construire ou exploiter une unité de production, sous réserve des dispositions des articles L.2224-32 et L.2224-33 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article 8 de la directive 2009/72/CE du 13.7.2009, aux articles L. 311-10 à L. 311-13 du code de l'énergie, et à l'article 8 de la loi n° 2000-108 du 10.2.2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, l'appel d'offres sera mis en œuvre par la Commission de régulation de l'énergie. L'appel d'offres sera mis en place selon la procédure dite «ordinaire» décrite à la section 2 du décret 2002-1434 modifié relatif à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité. En application des articles 2 et 5 du décret n° 2002-1434 précité, le cahier des charges définitivement arrêté sera disponible le 16.3.2013 sur le site internet de la Commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>) ou envoyé gratuitement sur demande écrite adressée à la CRE (15 rue Pasquier, 75379 Paris Cedex 08, France). La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 1.6.2015 à 14:00, dans les conditions fixées au cahier des charges.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

25.11.2014